



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le **30 JUIN 2020**
ID : 039-283900017-20200626-C2020_28-DE

Membres en exercice : 16
Présents : 13
Procurations : 0
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26/05/2020

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2020

Délibération n° C 2020- 28

Organisation du corps départemental : suppression des CIS de CHAUX et d'ORCHAMPS et création du CIS de RANCHOT JURA NORD ; suppression des postes avancés de LAJOUX et LAMOURA ; création et classement des centres d'incendie et de secours du JURA

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Marie-Christine DALLOZ ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Jean-Charles GROSDIDIER, Claude PILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-1, L 1424-6, R 1424-1 et R 1424-39 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 23 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du Jura du 23 juin 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Par délibération du 28 juin 2016, notre assemblée a décidé de la construction d'une nouvelle caserne, sur la commune de RANCHOT, destinée au regroupement des effectifs et des matériels des CIS d'ORCHAMPS et de CHAUX. Le SDIS maître d'ouvrage est désormais propriétaire du terrain et de la construction.

La construction est achevée et l'emménagement imminent.

Il s'agit de constater juridiquement l'existence d'un nouveau centre d'incendie et de secours, dont la dénomination souhaitée après concertation est RANCHOT JURA NORD, et la suppression des CIS de CHAUX et d'ORCHAMPS.

Cette modification de l'organisation du corps départemental, nécessite un avis préalable du Conseil d'Administration, conformément à l'article L 1424-6 du CGCT.

D'autre part avec la réalisation d'une nouvelle caserne commune à LAMOURA, terminée en janvier 2019, le CIS des COMBES, anciennement situé à SEPTMONCEL, n'a plus de poste avancé à LAMOURA ni à LAJOUX, conservant seulement celui des MOUSSIERES.

Une régularisation est donc à opérer pour l'organisation du corps départemental.

L'arrêté préfectoral de création et classement des centres d'incendie et de secours du JURA qui datait du 29 février 2016 en est impacté et fera l'objet d'une mise à jour, notamment par rapport aux centres d'incendie et de secours communaux et intercommunaux, certains ayant été dissous (CHAUX-DES-PRES, CHISSEY-SUR-LOUE) ou regroupés (GRANDE RIVIERE CHATEAU DES PRES) par arrêtés préfectoraux depuis. Le projet figure en annexe pour information et sera soumis à la signature de Monsieur le Préfet.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis favorable sur les modifications de l'organisation du corps départemental proposées ci-dessus.

DECISION N° C 2020-28 DU 26 JUIN 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur les modifications de l'organisation du corps départemental proposées ci-dessus.

L'annexe est jointe à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 30 JUN 2020
Affiché le 30 JUN 2020
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT